

 Iroise Aéro Formation	<h1>MANUEL DE FORMATION</h1>	FORM-RSFI	1
RSFI		Rév. 05 - 23 AVR 16	



**STAGE DE REMISE A NIVEAU**  
**FI / IRI / CRI / SFI / TRI / STI**  
**RENOUVELLEMENT ITT / IATT VERS FI**

**MANUEL DE FORMATION**

Rédaction	Vérification	Approbation
Pierre BELAIR	Francis ARTIGUE	Gabriel OLLIVIER

 RSFI	<h1>MANUEL DE FORMATION</h1>	FORM-RSFI	2
		Rév. 05 - 23 AVR 16	

# Table des matières

1. PLAN DE FORMATION
  - 1.1. Organisation générale
  - 1.2. Objet de la formation
  - 1.3. Conditions d'entrée en formation
  - 1.4. Formateurs
  - 1.5. Attestations des stages et archivage
2. Détail de la formation
  - 2.1. Structure du stage
  - 2.2. Organisation matérielle
  - 2.3. Programme

 RSFI	<h1>MANUEL DE FORMATION</h1>	FORM-RSFI	3
		Rév. 05 - 23 AVR 16	

## Liste des révisions

Révisions	Pages	Date	Rédaction	Vérification	Approbation
4	Toutes	14 JAN 2014	Pierre BELAIR	Francis ARTIGUE	Gabriel OLLIVIER
5	Toutes	23 AVR 2016	Pierre BELAIR	Francis ARTIGUE	Gabriel OLLIVIER

## Résumé des modifications

Révisions	Modifications apportées
4	Tout le manuel : 1 <sup>ère</sup> édition dans le cadre de l'ATO IAF
5	Tout le manuel : révision complète du manuel, précision des qualifications d'instructeur concernées par le stage RSFI (prorogation et / ou renouvellement), mise à jour du programme de formation (modifications mineures) et présentation globale revue.

## Liste des pages en vigueur

Page	Révision	Date	Page	Révision	Date
1	5	23 AVR 2016	6	5	23 AVR 2016
2	5	23 AVR 2016	7	5	23 AVR 2016
3	5	23 AVR 2016			
4	5	23 AVR 2016			
5	5	23 AVR 2016			

 RSFI	<h1>MANUEL DE FORMATION</h1>	FORM-RSFI	4
		Rév. 05 - 23 AVR 16	

## 1. PLAN DE FORMATION

### 1.1. Organisation générale

Cette formation est réalisée en partenariat entre Iroise Aéro Formation (IAF) et l'Association Nationale des Pilotes Instructeurs (ANPI). Elle est assurée par des membres de l'ANPI et fait l'objet d'une convention de partenariat entre l'ANPI (6 rue Galilée, 75 782 Paris Cedex 16) et IAF (Aéroport de Brest Bretagne, 29 490 Guipavas). Les stages sont destinés aux membres de l'ANPI à jour de leur cotisation.

### 1.2. Objet de la formation

Le stage de remise à niveau FI dénommé communément « RSFI » permet une révision et une réactualisation des connaissances et compétences requises pour la pratique de l'instruction.

Le stage RSFI proposé en collaboration entre l'ANPI et IAF couvre l'ensemble des domaines liés aux qualifications d'instructeur FI, IRI, CRI, SFI, TRI et STI (SFI et TRI : exclusivement les prorogations, STI : exclusivement pour les renouvellements). Il permet la prorogation et le renouvellement de ces qualifications d'instructeurs, également du renouvellement des ITT et IATT en FI. Il répond aux exigences liées à l'ensemble des catégories d'aéronefs : A – Avion, H – Hélicoptère, As – Dirigeable, S – Planeur, B – Ballons.

Le stage RSFI est conforme aux exigences réglementaires spécifiées par l'EASA dans l'AirCrew, notamment les PART-FCL, IR et AMC & GM associés. Il répond aux exigences liées aux licences EASA émises par l'ensemble des pays membres de l'EASA.

Les principaux textes réglementaires et conditions de renouvellement ou prorogation sont :

- Pour les FI : PART-FCL.940.FI :
  - o Prorogation : pour proroger sa qualification d'instructeur, le FI doit remplir 2 conditions sur 3. En justifiant de sa participation à un stage RSFI durant les 3 ans de validité de sa qualification, il devra remplir une des 2 conditions suivantes :
    - Dans les 3 ans de validité de sa qualification :
      - De 50 h d'instruction en vol sur la catégorie appropriée d'aéronef (avion pour les FI(A), hélicoptères pour les FI(H)) en tant que FI, TRI, CRI, IRI, MI ou examinateur. Pour proroger les privilèges d'instruire à l'IR, l'instructeur doit justifier de 10 h d'instruction IR dans les 12 derniers mois de validité de la qualification (incluses dans les 50 h).
      - De 20 h d'instruction en vol pour les FI(As) sur dirigeable en tant que FI, IRI ou examinateur. Pour proroger les privilèges d'instruire à l'IR, l'instructeur doit justifier de 10 h d'instruction IR dans les 12 derniers mois de validité de la qualification (incluses dans les 20 h).
      - De 30 h de vol et 60 décollages en instruction pour les FI(S) sur planeurs ou TMG comme FI ou examinateur.
      - De 6 h de vol en instruction pour les FI(B) sur ballons.
    - Dans les 12 derniers mois de validité de sa qualification passer un contrôle de compétence conformément au FCL.935, au moins :
      - Toutes les 2 prorogations pour les qualifications FI(A) et FI(H).
      - Toutes les 3 prorogations pour les qualifications FI(As), FI(S) et FI(B).
  - o Renouvellement : pour renouveler sa qualification d'instructeur, le FI doit dans les 12 mois précédent le renouvellement :
    - Participer au stage RSFI,
    - Passer un contrôle de compétence conformément au FCL.935.

 RSFI	<h1>MANUEL DE FORMATION</h1>	FORM-RSFI	5
		Rév. 05 - 23 AVR 16	

- Pour les TRI : PART-FCL.940.TRI (exclusivement pour les prorogations) :
  - o Prorogation : pour proroger sa qualification d'instructeur TRI, la participation au stage RSFI permet de remplir une des conditions requises. Les TRI(A) peuvent ne remplir qu'une seule des 3 conditions, les TRI(H) doivent remplir 2 des 3 conditions. Un contrôle de compétence (FCL.935) reste requis toutes les 2 prorogations.
  - o Renouveaulement : sans objet.
- Pour les CRI : PART-FCL.940.CRI :
  - o Prorogation : pour proroger sa qualification d'instructeur CRI, le pilote peut suivre un stage RSFI dans la dernière année de validité de sa qualification. Toutes les 2 prorogations, il doit passer un contrôle de compétence (FCL.935).
  - o Renouveaulement : pour le renouvellement de la qualification d'instructeur CRI, le pilote doit dans les 12 mois précédent le renouvellement :
    - La participer au stage RSFI,
    - Passer un examen de compétence conformément au FCL.935.
- Pour les IRI : PART-FCL.940.IRI :
  - o Prorogation : idem PART-FCL.940.FI
  - o Renouveaulement : idem PART-FCL.940.FI
- Pour les SFI : PART-FCL.940.SFI (exclusivement pour les prorogations) :
  - o Prorogation : pour proroger sa qualification d'instructeur SFI, la participation au stage RSFI permet de remplir une des conditions requises. Les SFI doivent remplir 2 des 3 conditions, le contrôle de compétence (FCL.935) reste requis toutes les 2 prorogations.
  - o Renouveaulement : sans objet.
- Pour les STI : PART-FCL.940.STI (exclusivement pour les renouvellement) :
  - o Prorogation : sans objet.
  - o Renouveaulement : la participation au stage RSFI permet de remplir une des 2 conditions de renouvellement de la qualification d'instructeur STI.
- Pour les ITT et IATT : note réf. 150100 DSAC/PN/LIC du 15 avril 2015 relative à la prise en compte d'anciennes qualifications nationales d'instructeurs avion pour l'acquisition d'une qualification d'instructeur de vol FI conforme au règlement UE 1178/2011 émise à Pierre Bernard, Directeur Personnels Navigants :
  - o Prorogation : sans objet.
  - o Renouveaulement : idem PART-FCL.940.FI.

### 1.3. Conditions d'entrée en formation

Pour participer au stage RSFI, le stagiaire doit disposer d'au moins une qualification d'instructeur FI, TRI, CRI, IRI, SFI, STI, ITT, IATT. Les qualifications TRI et SFI doivent être valides, la qualification STI doit être périmée.

### 1.4. Formateurs

#### Responsable pédagogique d'IAF (IAF / ANPI) :

Gabriel Ollivier

Licence ATPL, FRA.FCL.AA00030778

Qualification d'instructeur : FI (extensions IR, vol de nuit), CRI

Qualification d'examineur : FE

#### Co-responsable pédagogique pour les stages RSFI (IAF / ANPI) :

Pierre Belair

Licence ATPL, FRA.FCL.AA00184933

Qualification d'instructeur : FI (extensions IR, vol de nuit, FI), formateur CRM

Qualification d'examineur : FE

*Divers : licences de pilote planeur et de pilote ULM*

 RSFI	<h1>MANUEL DE FORMATION</h1>	FORM-RSFI	6
		Rév. 05 - 23 AVR 16	

### Intervenants :

- Gabriel Ollivier (ATPL, FI, CRI, FE)
- Pierre Belair (ATPL, FI, FE, formateur CRM)
- Francis Artigue (PPL, FI, IULM, professeur d'université – aéronautique – émérite, DTN SNPPAL)
- Lise Megret (PPL, Docteur en Psychologue spécialisée en psychologie cognitive et aéronautique)
- Invités ponctuels sous la responsabilité des intervenants permanents (par exemple pilotes inspecteurs)

Les stages sont normalement co-animés par Lise Megret, Francis Artigue et Pierre Belair.

## 1.5. Attestations des stages et archivage

### Attestation de stage :

Les éléments pertinents des formulaires de prorogation et renouvellement des qualifications d'instructeurs téléchargeables sur les sites internet des différentes autorités nationales (en fonction du pays d'émission de la licence du stagiaire) sont complétés et le formulaire remis normalement à la fin du stage. Afin de faciliter la remise des documents, l'ensemble des intervenants suivant peuvent apposer leurs signatures : Gabriel Ollivier (FI intervenant RSFI, Responsable Pédagogique), Pierre Belair (FI intervenant RSFI, Co-Responsable Pédagogique), Francis Artigue (FI intervenant RSFI, par délégation des responsables pédagogiques).

### Archivage :

L'archivage est assuré au format informatique, il comprend :

- Compte-rendu des stages (indiquant notamment les noms, prénoms, numéros de licences, sujets individuels traités et le bilan du questionnaire qualité remis en fin de stage).
- La fiche de présence des stages (émargement par demi-journées).

Les compte-rendu des stages sont transmis à IAF et à la DSAC Ouest.

## 2. Détail de la formation

### 2.1. Structure du stage

Le stage de remise à niveau comporte 2 journées de formation, soit un volume global de 16 h de formation.

Les horaires sont généralement :

- Le premier jour : 8h30 -12h30, 14h00 – 18h30, soit 8h30 de formation.
- Le deuxième jour : 8h30 – 12h30, 14h00 – 17h30, soit 7h30 de formation.

En fonction de contraintes locales, ces horaires peuvent être adaptés tout en conservant le volume global d'heure de formation.

### 2.2. Organisation matérielle

#### Nombre de stagiaires :

Le nombre de stagiaires maximum admissible par groupe est de 16, un nombre de 12 est optimal. Si davantage de stagiaires sont présents, plusieurs groupes distincts seront créés, seuls l'accueil de stagiaires (début du stage) et les formalités administratives (fin du stage) sont dans ce cas assurés en commun.

#### Locaux :

Afin de faciliter l'accès aux stages des membres de l'ANPI, les stages sont organisés dans différents lieux. Les salles doivent permettre d'accueillir l'ensemble des stagiaires. L'équipement pédagogique comporte au minimum un vidéoprojecteur et le matériel informatique adéquat pour diffuser les supports de cours.

 RSFI	<h1>MANUEL DE FORMATION</h1>	FORM-RSFI	7
		Rév. 05 - 23 AVR 16	

## 2.3. Programme

### Note :

Les cours sont régulièrement actualisés afin de répondre notamment aux évolutions de la réglementation, des techniques pédagogiques ou des attentes des instructeurs. En cas d'intervention extérieure (pilote inspecteur par exemple), les intervenants des stages peuvent ponctuellement supprimer certains cours. Le volume global de formation doit rester constant (16h). Les changements majeurs font l'objet d'une notification auprès de la DSAC Ouest.

### Pauses :

Des pauses sont prévues le matin (15 minutes), le midi (1h30) et l'après-midi (15 minutes).

### Briefings :

Il est demandé aux stagiaires de préparer au minimum une présentation basée sur des retours d'expériences, au choix :

- Une difficulté spécifique identifiée en instruction,
- Un incident, accident ou une infraction et sa gestion.

Chaque présentation dure environ 5 minutes.

### Sujets et durée des cours :

L'ensemble des sujets suivant sont traités, la répartition des cours est variable en fonction des contraintes ponctuelles (disponibilité des intervenants sur les 2 jours de formation, présence de plusieurs groupes simultanés, etc.).

Sujets	Durée	Intervenants principaux
<b>Généralités :</b>	<b>[0h30]</b>	
<i>Accueil des stagiaires (début du stage)</i>	<i>0h15</i>	<i>Pierre Belair / Francis Artigue</i>
<i>Formalités administratives (fin du stage)</i>	<i>0h15</i>	<i>Pierre Belair / Francis Artigue</i>
<b>Réglementation :</b>	<b>[3h45]</b>	
<i>Aircrew FCL</i>	<i>1h15</i>	<i>Pierre Belair</i>
<i>Air Operation NCO</i>	<i>0h45</i>	<i>Pierre Belair</i>
<i>SERA</i>	<i>0h30</i>	<i>Pierre Belair</i>
<i>Actualité réglementaire (Prorogation SEP/TMG, ATO)</i>	<i>1h15</i>	<i>Pierre Belair / Francis Artigue</i>
<b>Compétences non techniques &amp; pédagogie :</b>	<b>[5h15]</b>	
<i>Facteurs Humains &amp; pédagogie (2 cours : 2 h + 1h30)</i>	<i>3h30</i>	<i>Lise Megret</i>
<i>Formation basée sur les compétences (CBT)</i>	<i>1h00</i>	<i>Francis Artigue</i>
<i>TEM</i>	<i>0h45</i>	<i>Lise Megret</i>
<b>Compétences techniques &amp; pédagogie :</b>	<b>[4h00]</b>	
<i>Mécanique du vol</i>	<i>1h30</i>	<i>Francis Artigue</i>
<i>Faire cours</i>	<i>0h15</i>	<i>Lise Megret</i>
<i>Nouvelles technologies</i>	<i>2h15</i>	<i>Pierre Belair</i>
<b>REX FI (briefings) :</b>	<b>[2h00]</b>	
<b>Pauses (2 x 15 minutes) :</b>	<b>[0h30]</b>	